

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 31 MARS 2015

Nombre de membres	L'an deux mille quinze, le 31 mars à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Bessan, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, Président.
En exercice : 54 Présents : 30 Votants : 35 Suffrages exprimés : 35	Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs, Guy AMIEL, Gérard BARRAU, Alain BIOLA, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Gwendoline CHAUDOIR, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Francis FORTÉ, Robert GAIRAUD, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Michèle MILLER, Richard NOUGUIER, Hervé OBIOLS, Stéphane PEPIN-BONET, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Daniel RENAUD, Michel SUERE, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.
Vote	Présent(e)s suppléant(e)s : Madame, Messieurs, Edith FABRE, Catherine CORBIER, Claude GEISEN, Marie-Rose BOUZAC, Christine ANTOINE, Laurence THOMAS, conseillères et conseillers syndicaux suppléants.
Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0	Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats : Messieurs, Gérard ABELLA, Alexandra BOUISSY, Bruno ENJALBERT, Jean-Claude MARCHI, Luc ZENON, conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Messieurs Michel SUERE, Alain BIOLA, Hervé OBIOLS, Jacques LIBRETTI, Didier BRESSON, conseillères et conseillers syndicaux.
Date de convocation	Absent(e)s excusé(e)s suppléés : Madame, Messieurs, Sébastien FREY, Stéphane HUGONNET, Frédéric LACAS, Pierre POLARD, Christine PRADEL, Edgar SICARD, conseillère et conseillers syndicaux.
20 MARS 2015	Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Alain CARALP, Guy COMBES, Océane DELABERE, Alexandra FUCHS, Dominique GARCIA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Valérie GONTHIER, Michel HERAIL, Pascale LAUGÉ, Jean-Pierre PEREZ, Jean-Claude RENAUD, Patrick SOL, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS, Philippe VIDAL, Emmanuel VILLANEUVA, Alain VOGEL-SINGER, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.
Date de transmission en sous-préfecture	
.....	
Date d'affichage	
.....	
Délibération	Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jordan DARTIER
N° 2015-10	OBJET : CONCOURS DU RECEVEUR SYNDICAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE
Contrôle de légalité	<p style="text-align: center;"><u>Rapporteur : Le Président</u></p> <p>Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;</p> <p>Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;</p> <p>Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;</p> <p>Il vous est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none">- DE DEMANDER le concours du Receveur syndical pour assurer des prestations de conseil ;

- **D'ACCORDER** l'indemnité de conseil au taux de 100% par an ;
- **DE DIRE** que cette indemnité soit calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et soit attribuée à Monsieur FAURE Bertrand, trésorier en poste à Béziers ;
- **D'ADOPTER** la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire ;

Le Comité Syndical, **PREND ACTE** de cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,


Le Président,
Gilles D'ETTORE